

Feu Police le  
29/7/89

Province de Québec }  
ville de St-Henri } une session de Comité  
de Feu Police du Conseil de la ville de  
St-Henri, tenue à St-Henri, au lieu  
ordinaire des séances. Vendredi, le  
vingt-neuvième jour du mois de juillet  
mil huit cent quatre-vingt-sept, conformément  
à la loi, à laquelle session sont présents  
M. M. Conseiller Alfred Normandin, Noisé  
Benoit & J. Benoit, & formant un jum  
sous la présidence de Melle Blanche  
Conseiller Alfred Normandin ~  
Il est ordonné & statué par  
résolution du Comité comme suit:  
que les dépenses suivantes soient approuvées  
& payées. R. Mitchell \$2.81. ouvrage - M.  
Ward \$12.88 pour bois. M. Chabaudin  
\$4.75 un hâloge pour la station. H. Thérien  
\$14.05 pour sellerie - B. Jobin \$4.88  
pour feuage. M. C. L'Archeveque \$8.50. Noisé  
Olivier Benoit \$7.83 effets à la station,  
E. Chadeloup \$16.15 pour M. de Charette.  
et E. Poirier, \$8. pour le chapeau pour les  
g. \$8.30. 30 télgraph. Nouveaux vêtu station Police, C. Chauvin \$10.15 effets  
louis Depoeas { Et l'assurance est levée (un remboursement)  
\$1.15 ouvrage 2.50  
et 28  
KDP.

Alfred Normandin  
Président  
A. Lépine Jr  
Secrétaire

P23/E2,54

N° 3141.  
Rapport du Comité  
Feu & Police, le 29  
Juillet 1884.

RSP  
Sec. Trés.  
adopté le 30 juillet 1884  
RSP  
Sec. Trés.

Chemin, le  
29/7/87

Province de Québec }  
Ville de St. Henri }  
Comité des Chemins du Conseil de la  
ville de St. Henri, tenu à St. Henri,  
au lieu ordinaire des séances,  
vendredi, le vingt-neuvième juillet  
de l'an mil huit cent quatre-vingt  
Sept. Conformément à la loi, à laquelle  
ses sessions sont présents M. Miles Ca-  
selle et François Daigneau, Louis  
Doré et Antoine Ethier.  
Présidant un homme, sous  
la présidence de M<sup>e</sup> Causseiller  
François Daigneau.

Il est ordonné de statuer  
par résolution du Comité communiqué  
C. Chouinard \$2.40 effectif \$6.05 claus &  
\$54.10 pour claus, trottois, Louis D'opocast \$2.  
pour deux grilles - J.R. Ward, pour bois, trottois ~  
\$414.92, fories \$15.43 et traverses \$6.78 aussi  
pour bois.

et l'assemblée est levée.

F. Daigneau  
Président  
P. Causseiller  
Secrétaire

P23/E2,54

N° 3142

Rapport du Comité  
des chemins, le  
29 juillet 1884

K.P.  
Sec. Trés.  
adopté ce 3 aout 1884

K.P.  
Sec. Trés.

Hôtel-de-Ville, Province de Québec {  
Ville des, Neuvième {  
le 29/7/87 une session  
de Comité del Hôtel de Ville du  
Conseil de la Ville des St-Henri, tenu  
à St. Henri, au lieu ordinaire  
des séances. Vendredi, le vingt-neuvième  
Jour du Mois de juillet mil huit cent  
quatre-vingt-sept, conformément  
à la loi, à laquelle session sont  
présents, M. M. les Conseillers Maire  
Benoit, Mr Daigraut Adolphe Riel & formant  
un quorum sous la présidence  
de M. Letta Conseiller Maire  
Benoit —

Sig. \$3.10.

Entendue et statuée par  
résolution du Comité comme suit que  
les comptes suivants soient approuvés  
Spaies? ~ A Léveillé \$ 42.13 tambours  
blanchiment - S. Gosselin \$ 8.98 pour  
réparations - C. Chouinard pour effets  
\$ 27.81 40 Beauménil \$ 5 pour peinture.  
et Sig. \$ 3.10 pour aurores et  
plombage effets -

La séance est levée

M. Benoit —  
Président  
M. Deslaurier Jr.  
secrétaire

P23/E2,54

N<sup>o</sup> 3143

Rapport du Comité  
de l'Hôtel-de-Ville  
le 29 juillet 1884

A.D.P.  
Sec.-Gres.

adopté le 3 août 1884

D.P.  
Sec.-Gres.

comité des Finances  
le 29 juillet 1884

Province de Québec }  
Ville de St. Henri } A une session du  
Comité des Finances du Conseil de la  
ville de St. Henri, tenue à St. Henri, au  
lieu ordinaire des séances, vendredi le  
vingt-neuvième jour de juillet mil huit  
cent quatre-vingt-sept, conformément à  
la loi à laquelle assemblée sont  
suscrits. Mgr. le, Conseiller Lemer  
ville, Antoine Etienne Dore et  
formant un quorum, sans la  
présidence du conseil  
Ezimer Faillé —

Il est ordonné et statué par  
résolution du Comité comme suit :  
que les comptes ci-après soient  
approvés et payés à viz ~  
J. H. Voisay <sup>\$64.00</sup> \$14. \$16.50. \$13.50 pour  
impressions. C. O. Reauchemin & fils  
\$23.90. \$6.00 + \$0.45 pour patentes  
& robes (Blancs)

Mariéane est levée ~

Ezimer Faillé,

Résident

Secrétaire /  
Dactyloire

P23/E2,54

N° 3144.

Rapport du Comité  
des Finances, le  
29 juillet 1884

A.D.P.  
sec. Gies -

adopté le 3 aout 1884

A.D.P.  
sec. Gies

Sainte le  
29/9/84.

Province de Québec /  
Ville de St' Henri / Une session de  
Comité de Sainte du Conseil de la Ville  
de St' Henri, tenue à St' Henri, au sein  
ordinarie des séances, Vendredi, le  
Vingt neuvième jour du mois de juillet  
Mil huit cent quatre vingt sept  
Conformément à la loi, à laquelle  
Session sont présents M. M. les  
Conseillers Antoine Ethier, Louis Dore,  
Vagée Beuvit & formant un  
gouvern. pour la présidence  
dans le Conseiller Antoine Ethier.

Il est ordonné & statué  
par résolution de l'Assemblée  
comme suit : que les comptes  
suivants soient approuvés & payés, viz :  
J. Nitchot & fils \$4.00 & \$2. pour entretiens  
et C. Chouinard \$0.30. pour 10 lbs. de  
clous. J. Maud \$2.79 pour bois.

Et l'assemblée a voté

A. Ethier  
Président  
secrétaire  
secrétaire  
secrétaire  
secrétaire  
secrétaire

J. P. Maud 2.79

P23/E2,54

N<sup>o</sup> 3145.

Rapport de Comité  
de Santé, le 29  
Juillet 1884

RP  
sec. Tres.  
adopté le 3 aout 1884

RP  
sec. Tres.

Eau & éclairage  
29/7/87

Province de Québec }  
ville de St. Henri (A une session de  
Comité d'Eau et Eclairage du Conseil  
de la ville de St. Henri, tenue à St. Henri,  
au lieu ordinaire des séances,  
vendredi le vingt-neuvième jour du  
mois de juillet mil huit cent quatre-  
vingt sept, conformément à la loi, à  
laquelle session sont présents, M.  
M. les Conseillers Adolphe Riel, Émile  
Guille et Auguste Bérot, déléguant un  
quorum, sous la présidence de M.  
le Conseiller Adolphe Riel -

Il est ordonné et statué par résolution  
du Comité comme suit : que les  
Comptes suivants soient approuvés &  
payés : L'Enseal \$ 27.00 pour  
ouages à la tombe à auver. J. Mc Nillan  
\$ 14.65. \$ 13.85 + \$ 11.24 pour 6 quarts d'huile  
C. Chouinard \$ 9.86 pour vêtes &c. Fred.  
Sgoriun \$ 29.25 pour réparations diverses  
fanans -

M. Guillefer, d'abord pour  
l'érosage & éclairage de la ville, en premier  
Lundi, le 1<sup>er</sup> aout prochain, déclare qu'il  
ne peut continuer à remplir son  
contrat pour une autre année aux mêmes  
conditions et demande une augmentation  
de salaire de \$ 100. soit \$ 600 par an  
au lieu de \$ 500 comme actuellement.

Considérant que l'augmentation demandée  
est juste et raisonnable sous les circonstances

Votre comité par le rôle de la  
majorité

P23/E2,54

majorité, recommande d'accorder l'augmentation sur mentionnée  
et l'aséance est levée.

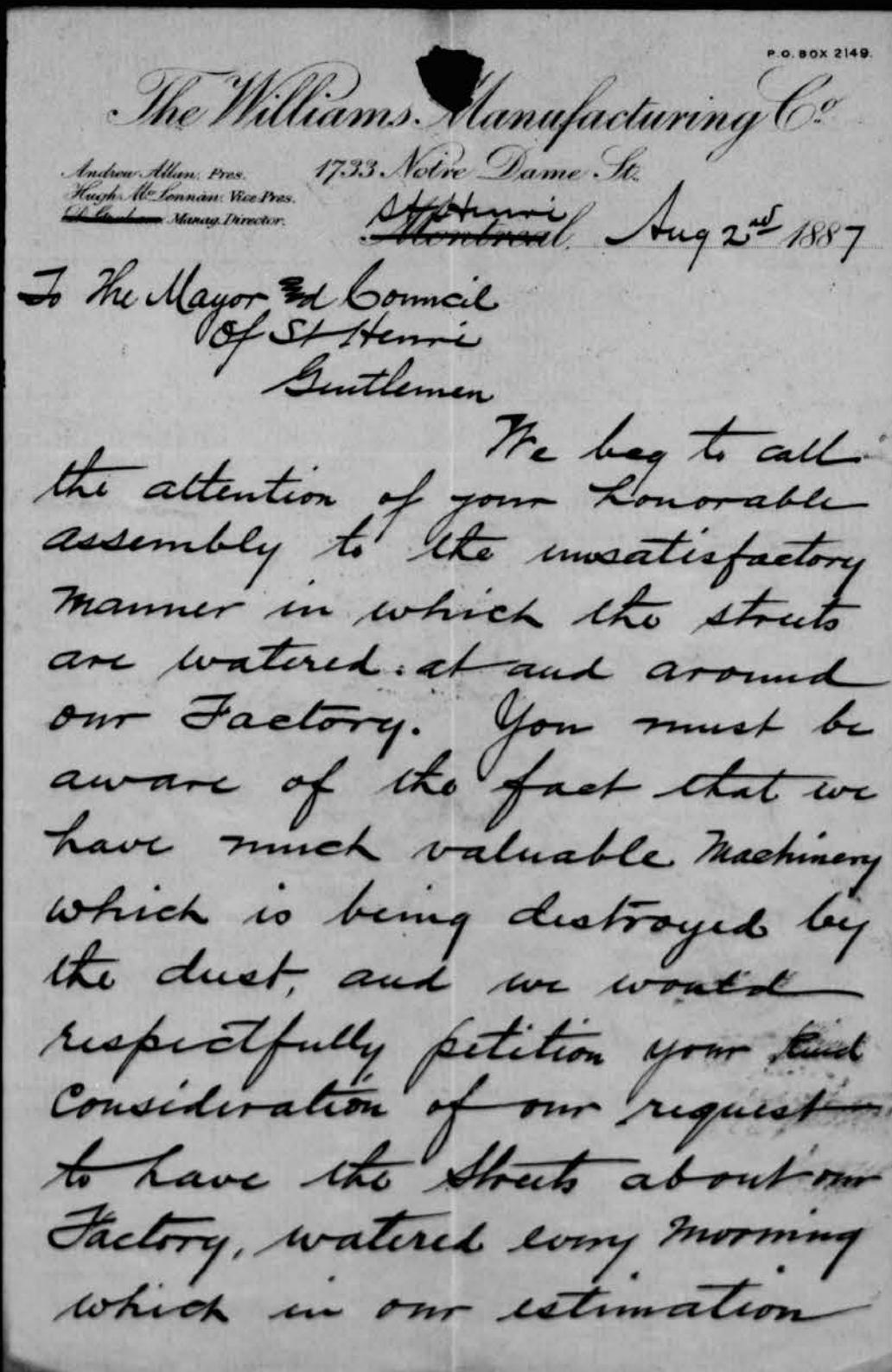
Holphe Riel  
Président  
Adolphe  
secrétaire

N° 3146.

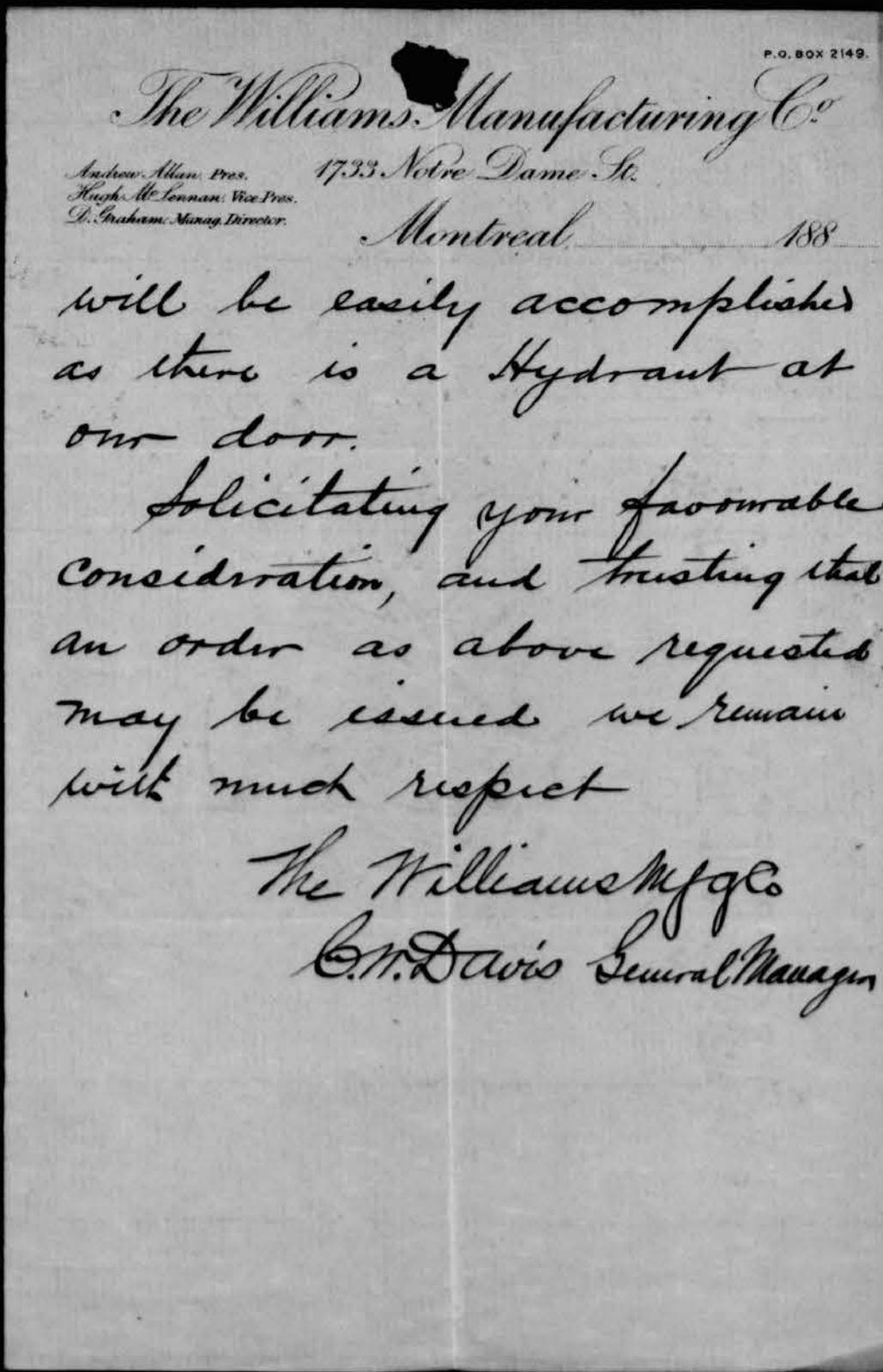
Rapport et Compte de  
l'eau et Éclairage  
le 29 juillet 1884

Azaph  
Sec. Gres.  
adopté ce 3 aout 1884  
Azaph  
Sec. Gres

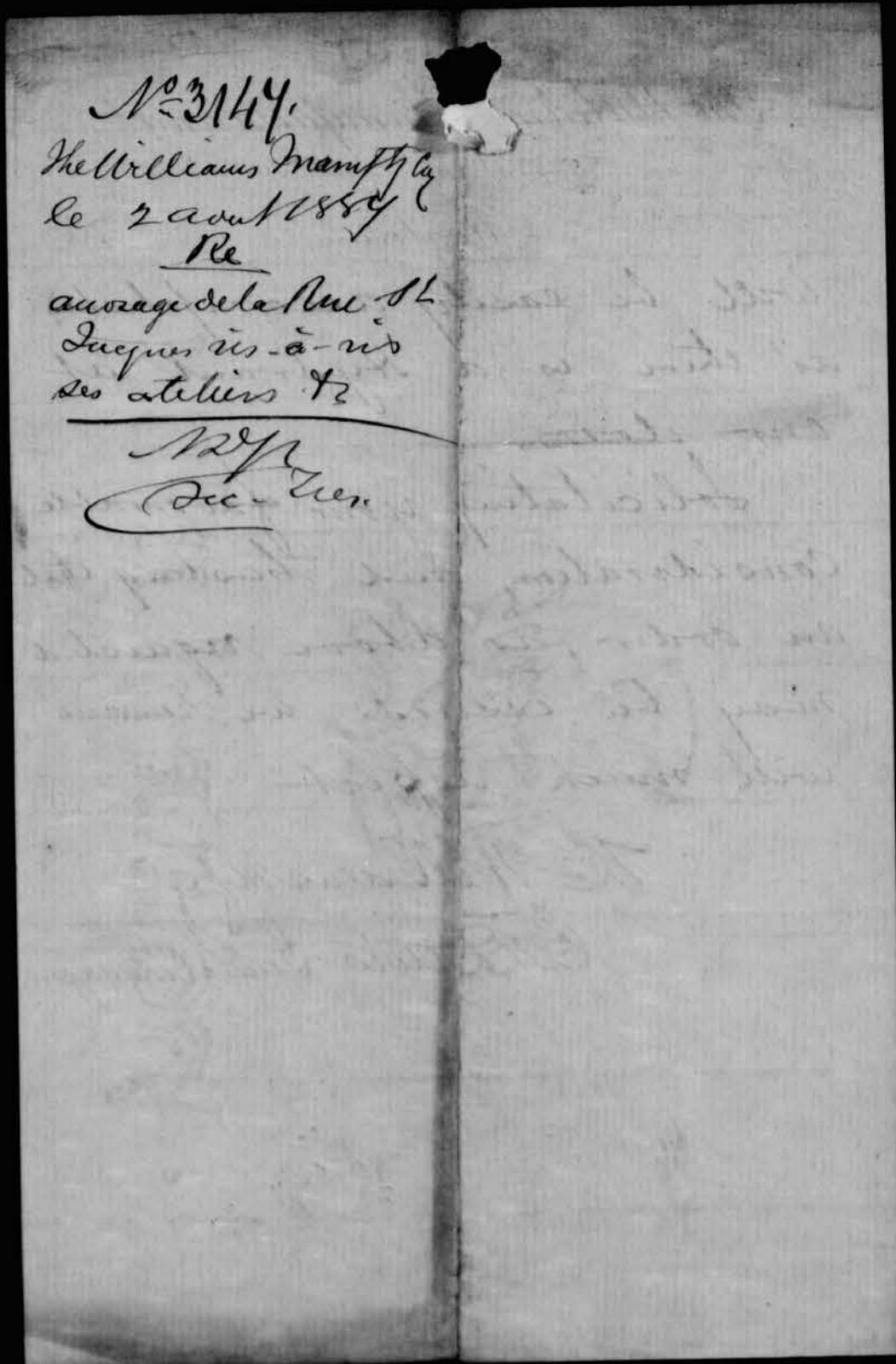
P23/E2,54



P23/E2,54



P23/E2,54



Au Maire et au Conseil de Ville de St. Henri.

La Requête des sous-signés, en leur capacité respective de Propriétaires et Locataires démontre humblement ce qui suit:-  
Attendu: qu'il existe dans les limites de cette Ville un établissement, connu sous le nom des Abattoirs, lequel établissement est devenu une nuisance publique à cause des échafaudages qui s'en échappent.  
Attendu: que vos requérants sont d'opinion que ces échafaudages sont injurieuses et dangereuses à la santé des personnes demeurant dans les environs.

Votre honorable Corps est requis par les présentes de vouloir bien prendre l'initiative, afin qu'une enquête soit tenue par le Bureau de Santé, dans le but de s'enquérir de la cause de cette nuisance et des moyens à prendre afin de la faire disparaître sous le plus court délai, et vos requérants ne cesseront de prier.

St. Henri <sup>30<sup>e</sup></sup>

Juillet 1887

M. Decarie père

G. Martubio M.D.

Mrs Brodie

R. G. Belle

L. D. Epochas

G. Bissomette M.P.

Pierre Ulric Deneud Col.

M. Musshimer M.D.

Louis Picard

J. Langu

J. Clodouet M.D.

Louis Ducharme

R. Gauble

J. Gauble

D. Louchko

M. Battle

R. W. Eaton & Sons Merchants Mfg. Co

P23/E2,54

Louis Lynch  
Charles Shipe  
François Rastello  
A. Languay  
Joseph Légaré  
Pierre Charland  
William Tezina  
Francis Bissonnette  
Maurice Lefebvre  
John Coffey  
L. P. Lenoir  
J.B. Lohier  
E. Crochetière  
J. Dallard  
Yves Gagnon  
Louis Cantin  
Édouard Gagnon, 1875  
Georges Rolland.  
L'abbé Georges Rolland est l'un des derniers  
et derniers survivants de la famille Rolland.  
Il est né à Québec le 15 juillet 1875 et a été baptisé  
le 18 juillet 1875 à l'église Sainte-Croix de Québec.  
Il a été éduqué au Collège de Québec et a obtenu  
un diplôme d'ingénierie en 1895. Il a ensuite  
travaillé comme ingénieur dans diverses  
entreprises, dont la Compagnie de la Baie  
d'Hudson et la Compagnie de la Baie  
d'Hudson. Il a également enseigné à l'Université  
de Montréal et à l'Université de Québec.  
Il a épousé Sophie Légaré en 1900 et ils ont eu  
trois enfants : Louis, André et René.  
Il a été nommé chevalier de l'Ordre du Canada  
en 1975.  
L'abbé Georges Rolland est décédé le 15 juillet 1975  
à l'âge de 100 ans.

Hannibal Biennau  
Agathe Bondon  
Eugile Bourassa  
Paul Dubois  
Gustave Faillon  
Eustache Richard  
Eugene Gervais  
Damassee Desjardins  
Napolion Fréchette  
Joseph Guillet  
Henry Champagne  
Fred J. Harding  
Zoll Biron  
Joseph Boudre  
H. S. Cogling  
Frank Bassett  
J.W. Hammorth  
Joseph Ethier  
Antoine Gagnon  
Wm Nattall  
R.W. Bolton  
Alfred B. Wakely  
Henri Brunette  
W<sup>m</sup> Martin  
Peter Garin  
Joseph Turcot  
William Ray  
Joseph Blomley  
Garron Lavigier  
Frank Lauzon  
Magloire Nantel  
Telephore Griffis

P23/E2,54

W. D. Spooner  
Louis Trudel  
Honore Lauson  
Denis Benoit  
William Moody  
J. J. Fontaine  
Lew Brillant  
James Phaneuf  
Pierre Rodriguez  
Joseph Dupuis  
Joseph G. Trudeau  
J. Lefebvre  
André Payment  
Albert Gauthier  
Joseph Beauregard  
A. Legault  
Joseph Girard  
J. Bégin Duimet  
John Jones  
P. B. Gauvin  
P. Dagenais  
Anisime Morin  
Joseph McEuen  
J. Regina  
P. Rousseau  
J. Malouin  
H. Moffatt?  
A. J. D. Rolland  
J. Victor Lany  
Ed Crochifter  
M. Mantel  
Beauregard  
G. Blanchard

N. Criddle  
Joseph Tirard père  
Hugh Kelly  
Henry Lee  
Séraphin Boucher  
Gustave St. Marie  
Arthur Garant  
Patrick Lynch.  
R. Bissonnette père  
Al Lutz  
Albert Strub  
Joseph Crochetière  
J. Widdow  
George Rogers  
Ald Gravel  
David Francoeur  
Pierre Descaries  
Alfred Légaré  
Moise Maranda  
Céophos Larente  
Jean-Baptiste Latour  
Natalie Roquette  
David Latour  
Édouard Latour  
André Gravel  
Aristide Léblanc  
André Hébert  
Artur Bélanger  
Alfred Marand  
Louis Bouotia  
Ludres Touchette  
Charles Morin

Souder ms  
G.W.Davis Manager William M. Jr.  
W.H. Morgan  
A.C. McCausland  
Charles Cadieux fils  
James Field  
Renaud Greau +  
Eugene Lebur +  
Edouard Boudrias  
Alphonse Castonguay  
Telephor Goffrion  
Augustin Godin +  
Joseph Puellet +  
Napoléon Rayotte

G. Omessier  
A. Leduc  
John Armstrong  
Joseph Cantin  
Napoléon surprenant  
L'acadien  
Léon le duc  
Baptiste le duc  
Louis Vachette  
Maxime Légaré  
N. Boiselle  
J. L. Labelle  
Victor Dutie  
H. O'Brien  
E. Clement

P23/E2,54

Job Fredette  
Charles Grégoire  
L. Brunette  
M<sup>me</sup> Charcise Gougeon  
M<sup>me</sup> Popolon Ouellette  
L. Capitaine  
C. Pattenande  
L. Labrecque  
François Marin  
Prosperine Mahieu  
Ambroise Dufault  
M<sup>me</sup> Guatton  
E. Lebrun  
A. Demers  
R. Gooyer  
A. Dagenais  
F. Vincent  
F. Auger  
F. Hartley  
H. Aubry  
A. Lacombe  
J. Berthelet  
F. Lusier  
J. Jardam.  
J. Marzou  
J. Sagnon  
P. Lemire  
J. Prevost  
J. B. Demers  
Geo Cardwell

P23/E2,54

M<sup>r</sup>. J. Valiquette  
Pierre Pochon  
Phalaine Gauvin  
J. Leblanc  
H. Bernard  
P.B. Lafleur  
J. Béte Richard  
Zoel Brisson  
H. Bernard  
d' Palandy  
K. Cartier  
W. Labrecque  
A. Leggauvin  
Norbert Duboisville  
Lamis Pichot  
J. T. Dagenais  
Jos. Parent  
Georges Labrecque  
André Gravel  
Jos. Gravel  
H. Lemay  
S. Belanger  
A. Lébel  
Emile J. Belant  
A. M. Éwers  
N.W. Jordan

P23/E2,54

<sup>N<sup>o</sup> 3148.</sup>  
Requête  
Au Maire et  
au Conseil de  
Ville de St

Henri, par  
Le Rev<sup>d</sup> Mgrine Rémi  
Décarie Val, demandant  
à faire cesser les misères  
publiques causées par  
les abattoirs publics  
de la dite ville &

Prov. ce 3 aout 1889  
Mdp  
Rec-Vis.

Ville d'Halifax (Ant. 1887)  
A Monsieur le Maire,  
Je prends la liberté  
de vous écrire à propos de  
la charge de magistrat  
que j'occupe dans la ville.  
Je suis obligé d'assister  
tous les fours à la cour,  
et je laisse mon occupation  
de grand propriétaire, et  
j'en ai besoin d'un magis-  
trat dans une cause person-  
nelle, et je n'en trouvi-  
je me vois forcée de vous  
avertir que je me crois  
justifiable que vous engagez  
quelqu'un autre pour vous  
servir, je ne refuse pas de servir  
quelquefois, S. B. C. G. D.

P23/E2,54

N<sup>o</sup> 3449.  
McGaelais  
Le 1<sup>er</sup> Août 1887  
Re  
ses services comme  
Super de pain &c  
secr<sup>re</sup>

P23/E2,54

CHAS. A. HANSON,  
SECRETARY TREASURER.  
HANSON BROS.  
Accountants, Auditors, &c.  
MONTREAL.

CORPORATION OF THE VILLAGE OF COTE ST. ANTOINE

178 ST. JAMES STREET,

Montreal 8th August 1887 188

A. DeSeve Esq.

Sec-Treasurer Town of St Henri

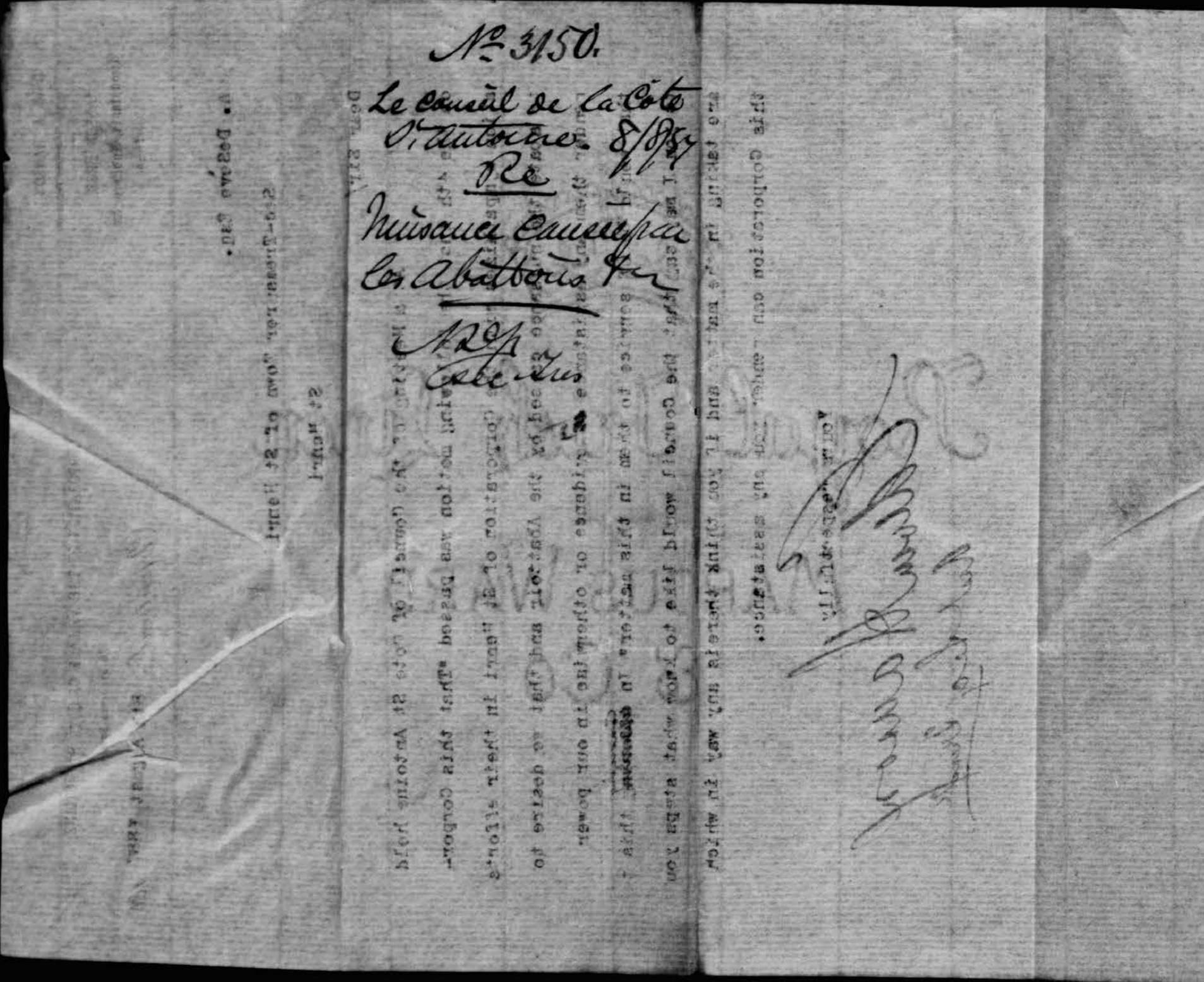
St Henri

Dear Sir/

At a Meeting of the Council of Cote St Antoine held  
on the 4th inst the following motion was passed "That this Corpor-  
ation sympathizes with the Corporation of St Henri in their efforts  
to abate the nuisance caused by the Abattoir and that we desire to  
render them any assistance ~~as~~ evidence or otherwise in our power  
that would be of service to them in this matter" In ~~answering~~ this to  
you I may say that the Council would like to know what steps you  
are taking in the matter and if you think there is any way in which  
this Corporation can render you any assistance.

Yours respectfully

*Edward Hanson*  
*Adv Leg Counsel*



P23/E2,54

Montreal Aug 8<sup>th</sup> 1887

To His Worship the Mayor  
And Councillors of the Town  
of St Henri

We Respectfully Beg leave  
to make application for a  
License with the exclusive  
privileges for five years  
of removing the freight soil  
from all the living pits in  
the Town of St Henri.

Price to be charged each  
pit \$2.00 for first service  
if contents contain 36 cubic  
feet or less. or over 36 cubic  
feet seven cents per cubic  
foot or \$2.<sup>50</sup> per 270 bushels  
wine measure.

That is to say we agree  
to contract to do the work  
at the same terms and  
as we now are under  
Contract with the City of  
Montreal

We are &c  
Your obt Servt  
Montreal Fertilizer Co  
Josf Wallace

P23/E2,54

No 3151.

The Montreal Fertilizer Co

Re

pénuége pour nettoyer les  
fours d'aisance &c

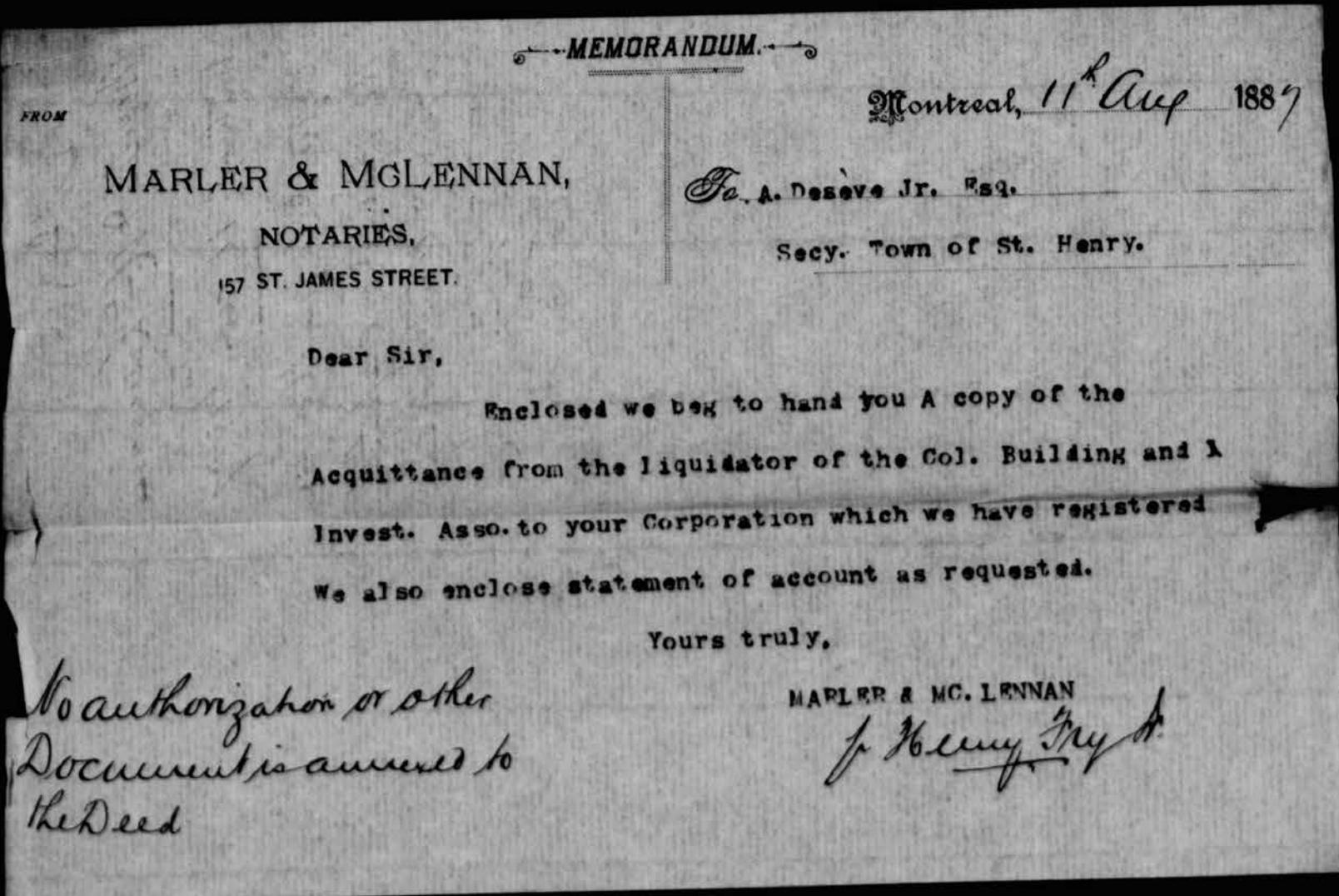
Montreal le 8 deau 1884

B.P.

Sec. Tres

Reférée au comité de  
sante

P23/E2,54



P23/E2,54

N<sup>o</sup> 3152.  
Maurice & H. C. Léman  
Montreal 11 contressy  
Copie de la printemps  
Re Malade et Capital  
de à Etats-Unis  
—  
Rep  
Aug. 1868.

P23/E2,54

16970  
Grand Trunk Railway of Canada,  
General Manager's Office  
Montreal. Aug 23<sup>rd</sup> 1887

Dear Sir.

Replying to your reminder  
of this date. Your letter of the 13<sup>th</sup> July  
was duly received and referred to our  
Chief Engineer for certain information  
on the subject. Upon receipt of his  
report, I will consider the subject  
further and write you again.

Yours truly,

J. H. C. K. C. O.  
General Manager.

S. R.

A. Desiré P. Esq., may be given into  
3661 Notre Dame St. namely the in  
St. Henri office of the company.

103153.

Champlain Bank Ry.  
Co. of Canada  
#23 aout 1854  
Re Rose de Baneus  
de

W. J. C. -  
Dec. 25th 1854

Montreal, Quebec & New York.  
Dear Sirs  
I enclose you my bill in full  
for payment of the sum due me  
in Montreal, and I will be  
glad to receive payment  
as soon as possible.

Yours very truly,  
John W. Rose

W. J. C. -

John W. Rose

103154

St Henri, 2 Septembre 1887,

Au Maire & aux conseillers  
de la Ville de St Henri,

Messieurs,

Nous avons l'honneur  
de vous faire rapport, qu'en qualité d'auditeurs,  
nous avons examiné & balancé les comptes  
de la Ville de St Henri jusqu'au 31 Octobre  
dernier.

Les recettes, du 1<sup>er</sup> Janvier  
à cette date, la balance rapportée de  
l'année dernière comprise, s'élèvent  
à \$24,058<sup>19</sup>; et, les déboursés pour  
le même intervalle, se montent à  
\$19,812<sup>35</sup>, ce qui laisse en caisse une  
balance de \$4,245<sup>84</sup>, s'accordant  
avec celle portée au crédit du livre  
de banques.

Nous avons l'honneur d'être,

Messieurs,  
vos obéissants serviteurs,  
J. J. Gouin auditeur,  
Thomas Eastwood auditeur,

S. Henri  
Sept 2<sup>nd</sup> 1887

To the Mayor and Councillors  
of the Town of S. Henri.

Gentlemen,  
We your Auditors beg to  
report that we have examined and balanced  
the Accounts of the Town of S. Henri to August 31<sup>st</sup>  
The receipts from January 1<sup>st</sup>  
to that date, including the Balance brought  
forward from last year, amount to \$24.058<sup>19</sup>  
and the disbursements for the same period were  
\$19.852<sup>55</sup> leaving a balance of \$4.245<sup>64</sup> which  
agrees with the balance to your Credit as shown  
in your Bank Book

We are, Gentlemen  
Yours respectfully  
Thomas Jas. Belford <sup>3</sup> Auditor  
F. St. Germain <sup>3</sup>

P23/E2,54

N<sup>o</sup> 3154.

Rapport conjoint des Auditons  
Bedford & H. L. Germain  
des  
Recettes & dépenses de la  
ville depuis le 1<sup>er</sup> Janvier  
1884 au 31 Aout dernier

DR  
scellé  
recu ce 5 Sept. 1884)

N<sup>o</sup> 3155.  
Onzième Mois  
1<sup>er</sup> Sept. 87<sup>e</sup>  
pour appartenirment  
d'eam ~

Mrs  
Bertrand  
éme à BVB de pour  
un autre d'eam  
BVB. notaire  
astyl

Ville St. Henri  
Sept. 7/87

Je vous prie de me donner les noms des membres du  
Conseil de la Ville St. Henri.

Je vous prie

Après plusieurs années  
que je souffre de ne pas  
avoir d'eau dans ma  
maison, je me suis  
décidé de porter plainte  
devant vous, pour vous  
demander si y vous sou-  
liez bien vous intéresser  
pour me faire poser  
l'eau d'ici à la  
Semaine prochaine

J'av. déjà porté  
plainte à plusieurs  
reprises à Messrs Berger  
& Beigne, eh or a pas  
fait attention à ma  
demande.

Esperant que vous  
voudrez bien vous  
intresser pour moi  
auprès de Messrs Berger  
& Beigne.

Je suis votre Santeur  
Omerime Morin  
Rue 5<sup>e</sup> Philippe

P23/E2,54

Massieu  
Athénat Hart  
Rue notre dame  
N 337  
ville St Henri

A la Corporation  
De la ville  
St Henri  
Il a belle mine étant  
dans le poignard  
le mars par la 1887  
mauvaise ardeur des  
trottoir en stamp  
reste infime je  
réclame 300 centimes  
de dommages  
Massieu  
Athénat Hart

P23/E2,54

Monsieur  
Thimothet Bart  
22 rue notre dame  
N° 33, 7  
ville St Henri

A la Corporation  
De la ville  
St Henri  
Ma belle mire s'estant  
démis le poignot  
les mars par la 188,  
mauvaise arbre des  
trottoir en étant  
reste infime je  
reclame 300 cent francs  
de dommages.

Monsieur  
Thimothet Bart

P23/E2,54

N<sup>o</sup> 3156.  
Théophile Martel  
réclamant \$300 de  
dommages pour sa belle  
maison qui s'est démolie  
le ~~jeudi~~ par le feu  
état des trottoirs &  
Reçu ce 7 Sep. 1884.

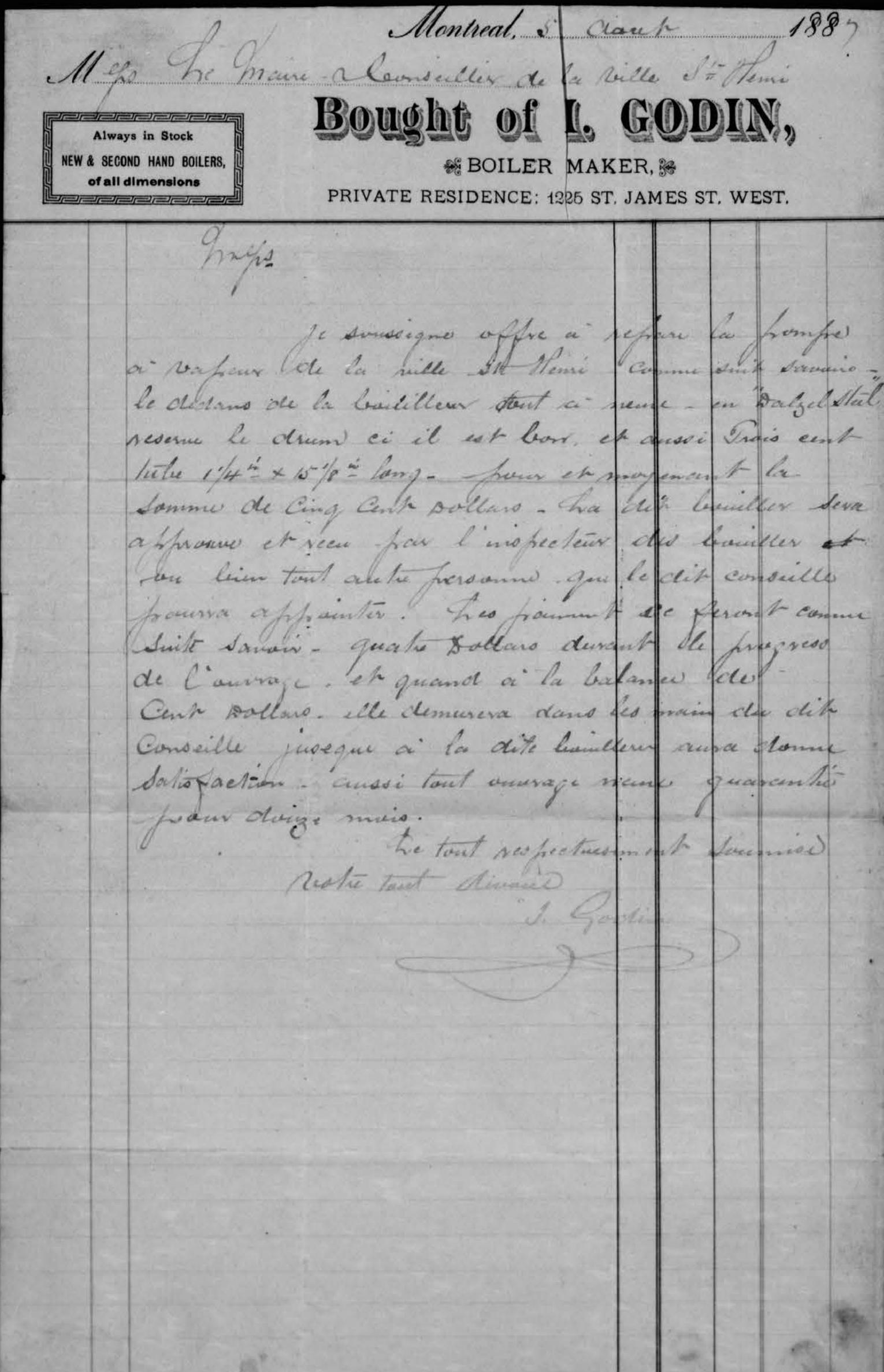
M. P.  
Sec- Tres.

P23/E2,54

N<sup>o</sup> 3156.  
Minothie Martel  
réclamant \$300 de  
dommages pour sa belle  
mine qui s'est démis  
le pied par le manoir  
état des trottoirs &  
Reçue ce 7 Sep. 1884.

M. P.  
sec-Yves.

P23/E2,54



P23/E2,54

CORNER CANAL & VINET ST.  
Near Montreal Rolling Mills Co.

Montreal, 5. March 1887

Mes Le Maire & Conseiller de la Ville St-Henri

Bought of L. GODIN,

BOILER MAKER,

PRIVATE RESIDENCE: 1225 ST. JAMES ST. WEST.

Always in Stock  
NEW & SECOND HAND BOILERS,  
of all dimensions

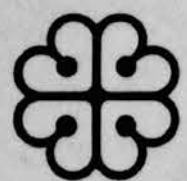
Mes

je soussigne offre à refaire la pompe  
à vapeur de la ville St-Henri comme suit suivant  
le dessins de la boulanger dont ci-joint - en fonte  
reserne le drum ci il est bon. et aussi trois cent  
tube  $1\frac{1}{4}^{\text{in}}$  x  $15\frac{1}{8}^{\text{in}}$  long - pour et moyennant la  
somme de Cinq Cent Dollars - la dite boulanger sera  
approvée et reue par l'inspecteur des boulanger et  
au bon tout autre personne que le dit conseillé  
pourra appuyer. Trois piéments se feront comme  
suit suivant - quatre Dollars devant le progrès  
de l'ouvrage. et quand à la balance de  
Cent Dollars - elle demarrera dans les main du dit  
Conseillé jusqu'à ce la dite boulanger aura donne  
satisfaction - aussi tout ouvrage reue quarante  
jours devra mis.

Le tout respectueusement soumis  
notre tout dévoué

L. Godin

P23/E2,54



**CE DERNIER DOCUMENT  
A ÉTÉ PHOTOCOPIÉ  
POUR EN ACCROITRE  
LE CONTRASTE**

CORNER CANAL & VINET ST.

Near Montreal Rolling Mills Co.

Montreal, 5 Decr 1887

M. le Maire - à l'assesseur de la Ville St-Henri

## Bought of L. GODIN,

BOILER MAKER,

PRIVATE RESIDENCE: 1225 ST. JAMES ST. WEST.



Proprietary

Je soussigne offre à réparer les pompes  
du vapour de la ville St-Henri comme il suit savoir  
le déclan de la boulanger dont ci-joint - en fonte d'acier  
resine le drame ci il est bon. et aussi trois cent  
tubus  $1\frac{1}{4}$ " x  $15\frac{1}{8}$ " long - pour et moyenant la  
somme de Cinq Cent dollars - la dite boulanger sera  
approvée et reçue par l'inspecteur des boulanger et  
en lieu tout autre personne que le dit conseiller  
pourra appartenir. Trois pompe se feront comme  
suit savoir - quatre dollars durant le progrès  
de l'ouvrage - et quand à la balance de  
Cent dollars - elle demeurera dans les mains du dit  
Conseiller jusqu'à la dite boulanger aura obtenu  
satisfaction - aussi tout ouvrage reçue quarante  
jours ou moins.

Le tout respectueusement soumis  
Notre tant aimé

L. Godin



P23/E2,54

N<sup>o</sup> 3154.  
L'admir  
le 8 aout 1887

Recu du Dr. Mallettand  
pour opérations à la Bouche  
de Succendie

Recu de Mallettand  
et 7 Sep 1887  
M. J.  
et son

P23/E2,54

HOTEL-DE-VILLE,

Ville de St. Henri,

St. Henri, le 12 Sep. 1887.  
④ M. Dagenais, Maire et  
à MM. les Conseillers François  
Daigneau, Alfred Normandin, C.  
Doré et Agathe Benoît —  
St. Henri, Q.]

Messieurs,

Vous êtes respectueusement  
priés d'assister à une Session de Comité  
d'Enquête <sup>Requête des citoyens</sup> du Conseil  
de la Ville de St. Henri qui aura lieu  
Mardi, le treize courant,  
à huit heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y  
assister.

Votre tout dévoué,

A. Deslaurier  
*(Signature)*

Secrétaire Trésorier.

P23/E2,54

Province de Québec  
Ville de St-Henri

Je soussigné Lt Brant Constable  
spéciale pour la ville de St-Henri  
certifie sous mon serment  
d'officier avoir le 13 Septembre pour  
le 8 octobre dernier vers midi  
et trois heures de l'après-midi  
appris une copie du procès  
mis dans les portes publiques  
par un homme pur son état connu  
sous le nom de Mr Alfred  
Monroe alias John Brant.  
Mr Dauphin et Daniel Doré  
en louant une copie au  
mme garde à mardi  
de leur domicile respectif  
vers la ville de St-Henri.

Donné à St-Henri le 13 Sept 1851

Lt Brant Constable

1851  
Sept 13  
John Brant  
Constable  
St-Henri

518 51

P23/E2,54

HÔTEL-DE-VILLE, }  
~~Nos~~ Rue St. Henri }  
Ville de St. Henri,

St. Henri, le 12 Sep. 1887

à M. M. les Conseillers Alfred  
Normandin, Aggée Benoit  
et Louis Benoit — }

St. Henri, Q.

Messieurs,

Vous êtes respectueusement  
prié d'assister à une Session du comité  
de Feu & Police — du Conseil  
de la Ville de St. Henri qui aura lieu  
ce soir, le 12 courant,  
à huit heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il vous plaît d'y  
assister.

Votre tout dévoué,

A. L. L. J.  
Secrétaire Trésorier.

P23/E2,54

N° 3159.  
avis pour la mairie de feu  
& Police le 12 Sep. 1887  
M. P.

Province de Québec  
Ville de St-Henr.

Je soussigné L. Benoit  
Constable spécial pour  
la ville de St-Henr  
certifie sous mon  
serment d'officier avoir  
le dessein de faire  
le 12 septembre courant  
entre une et trois  
heures de l'après-midi  
sacrifier une copie  
du present avis dans  
le port-côte aux personnes  
suivant nommées soit  
savoir, à M. Alfred  
Normandin Afféé  
Benoit de Moise Benoit  
en brandissant une copie  
à une personne raisonnable  
de leur nom noms respectifs  
dans la dite ville de St-Henr  
Domin's 8<sup>e</sup> St-Henr le 12  
Sept 1887

L. Benoit  
Constable

P23/E2,54

16770

Grand Trunk Railway of Canada  
General Managers Office

Montreal Sept 12<sup>th</sup> 1887

Sir,

I beg to acknowledge receipt of your letter of the 10<sup>th</sup> inst. informing me of the resolution of the Town of St. Henri, passed on the 9<sup>th</sup> inst.-

Yours truly

Stickson

General manager

R

mon. a. Desève, Jr.

Sec-Treas.

Corporation of St. Henri

3651 Notre Dame St.

St. Henri que

P23/E2,54

N<sup>o</sup> 3160.  
La Cie. du Grand Tronc  
le 12 sep. 1857  
accusant réception  
de une autre facture  
adressée à la Banque  
de la Banque  
M. M. M.

P23/E2,54

Laflamme, Laflamme, Madore & Cross,  
Barristers, Solicitors, &c.

HON. R. LAFLAMME, Q.C.  
L. LAFLAMME  
J. A. C. MADORE.  
A. G. CROSS.

68 St. James Street,

Montreal, 13 Sept. 1887

Mons. A. Desrivié Jr.  
Ref. trés. de la ville de St-Henri

Monsieur

Dans la cause de Portier contre la ville de St-Henri, j'arrive à la conclusion que en le bail, la ville est obligée de payer la taxe de l'eau; mais elle n'est pas obligée de payer qui une année, la dernière; les autres années sont prescrites. - Quant aux dommages, cela est question de preuve, & je comprends que le conseil est décidé de laisser faire la preuve. - Ainsi, il faudrait offrir, & ce en vertu d'une résolution à cette affaire, de payer une année de taxe d'eau, soit \$22.00 + les frais après rapport, d'une action de ce montant, soit \$6.75 = En tout 28.75.

P23/E2,54

Veuillez donc venir à cela; faire envers  
faire astouer à faire les offres à  
Mons. Fortin pour ce dette, lui  
offrant de payer les frais de son  
avocat pour un montant, & demandant  
espérer à l'avocat l'offre de verser les  
frais

Votre fermement

J.-A.-L. Madore

comme  
États  
moyens  
mettre en  
imp - leur - des  
versus  
1918 et

de la  
1918  
à 1918  
dans  
versus  
versus  
é

P23/E2,54

HÔTEL-DE-VILLE, }  
Mairie de St. Henri,  
Nos rues St. Henri

St. Henri, le 13 Septembre 1887.  
à Fern. Dagenais, Jeanne, Blanche et  
à M. M. les Conseillers Th. Daigrau,  
Maurice Berivot, Louis Dore, Lemire  
Frille, Joseph Berivot, Antoine Ethier,  
Adolphe Ruel & Alfred Normandien }  
St. Henri, Q.

Messieurs,

Vous êtes respectueusement  
prié d'assister à une Session du comité  
Général — du Conseil  
de la Ville de St. Henri qui aura lieu  
Mardi — , le 13 (ce soir) courant,  
à huit heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il vous plaît d'y  
assister.

Votre tout dévoué,

A. Desveaux  
Secrétaire Trésorier.

P23/E2,54

Province Quebec  
Ville st Henri

je souigne les Lepare constable  
special pour la ville st Henri  
averti sous mon serment officiel  
avoir le greve faire faire des mois  
courant entre onze et douze heures  
le l'avant-midi et apres une copie  
du present avis d'autre part avin  
faire au M<sup>e</sup> Agot Benoite  
en personne et a Ms M<sup>e</sup> Farcluano  
Dagenais Francois D'aujarnault Louis  
Dari Omer Parle Moise Benoit  
Antoine Etienne Adelpho Riel  
Alfred Cormandin en laissant  
une copie a une personne raison  
nable de leur domicile respectif

Donne a st Henri le 13 sept  
1847

Ces Lepare constable

Le 13 Septembre 1847  
A la suite d'un  
des mandats  
de monsieur le juge  
de la cour d'appel

6918

Province de Québec) A une session de Comité général  
Ville de St. Henri du Conseil de la ville de St. Henri  
tenu à St. Henri au lieu ordinaire  
des séances, Mardi, le treizième  
Jour de Septembre mil huit cent  
quarante vingt sept. Conformément  
à la loi, à laquelle session sont  
présents, Son Honneur le Maire  
Ferdinand Dagenais, et Messieurs  
les Conseillers Mr. Daigreau, Louis Dore,  
Emile Faillé, Mme Bertrand, Adolphe  
Hod, Mr. Ethier, Alfred Masson et  
A. J. Bertrand, et formant une  
quorum, sous la présidence de  
M. le Maire; -

Il est ordonné et statué par  
résolution du Comité, comme suit:  
que les comptes suivants soient  
approuvés et payés. A savoir  
\$5.50 pour balance. M. King \$14.  
et \$5.50 pour impressions. A. C. A.  
Bil sommette M. le Secrétaire provincial  
la question des immobiliers,  
\$82.65; John McMillan \$11.31  
pour 2 sacs d'huile, P. Shearer  
\$7.82 + \$9. pour poteau de réverbères  
à Chaudfontaine \$0.75 télégraphe. John  
Mc Dougall \$6.25 + 6.35 pour réparations  
aux bornes fontaines. A. Cartier  
\$4.40 pour balais & moins bûches  
\$6.40 pour bois et fromage. R. Dubois \$10.80 offert.  
La question du paiement à deux juges de  
paix de cette ville pour siéger dans les causes  
de la Corporation est renvoyée à la prochaine séance  
et M. le Maire descend devant dans  
l'intervalle

P23/E2,54

l'intervalle entrevoir certains foyers de  
Pain de cette île et faire rapport  
Et l'assurance est faite —

L. Dagenais  
A. Séguin Jr.  
sec. Iles —

№ 3163.  
Rapport de l'assurance  
General sur Canadien  
le 13 Septembre 1889.  
Dec. 2  
affirmé et 15 dup.  
1889 Mgr  
Dec. 2

Acte 45 Vict., ch. 22, Province de Québec, intitulé :  
“ Acte pour imposer certaines taxes directes  
sur certaines corporations commerciales.”

SECTION 1.—Afin de pourvoir aux besoins du service public de cette province, toute banque faisant des affaires de banque dans cette province, toute compagnie d'assurance acceptant des risques et faisant des affaires d'assurance dans cette province, toute compagnie incorporée faisant quelque entreprise, commerce ou affaires dans cette province, toute compagnie incorporée de prêt faisant des prêts dans cette province, toute compagnie incorporée de navigation exploitant une ligne régulière de paquebots, de bateaux à vapeur ou autres navires dans les eaux de cette province, toute compagnie de télégraphe exploitant une ligne ou partie d'une ligne de télégraphe dans cette province, toute compagnie de téléphone exploitant une ligne de téléphone dans cette province, toute compagnie de chemin de fer urbain ou de tramway exploitant une ligne de chemin de fer ou tramway dans cette province, et toute compagnie de chemin fer exploitant un chemin de fer ou partie d'un chemin de fer dans cette province, paiera annuellement les diverses taxes mentionnées et spécifiées dans la section trois de cet acte, lesquelles taxes sont, par le présent acte, imposées sur chacune de ces corporations commerciales respectivement.

SECTION 2.—Le mot : “banque,” comprend les banques d'épargnes; l'expression : “compagnie d'assurance,” comprend les compagnies d'assurance sur la vie, contre le feu, contre les risques de la navigation sur les eaux intérieures et la mer, de garantie et contre les accidents, mais ne comprend pas les compagnies d'assurance mutuelle organisées en vertu des lois de cette province; l'expression : “compagnie incorporée de prêt,” comprend les sociétés de construction; et l'expression : “compagnie incorporée,” ne comprend pas les compagnies qui publient des papiers-nouvelles ou des recueils périodiques.

SECTION 9.—Les Greffiers ou les secrétaires-trésoriers de chaque corporation municipale, feront un rapport le ou vers le premier jour de juin de chaque année, indiquant les noms de toute les corporations commerciales de la nature de celles qui sont mentionnées dans cet acte, établies ou faisant affaires dans leurs municipalités respectives, spécifiant le nombre des bureaux, places d'affaires, manufactures ou ateliers, de chaque telle corporation; et à défaut de ce faire, les dits greffiers ou secrétaires-trésoriers, seront respectivement passibles d'une amende de vingt-cinq piastres, ou d'un emprisonnement de vingt-cinq jours à défaut de paiement.

MONSIEUR,

Votre attention est appelée sur les sections 1, 2 et 9 de l'acte 45 Vict., ch. 22, citées plus haut.

La constitutionnalité du dit acte ayant été affirmée par un jugement des Lords du Comité Judiciaire du Conseil Privé, prononcé le 9 juillet, 1887, le Gouvernement doit en faire observer les dispositions.

Vu que vous n'avez fait aucun des rapports annuels requis par la section 9 de cet acte, pour les années 1883, 1884, 1885, 1886 et 1887, avis vous est donné par ces présents d'avoir à expédier immédiatement à ce Département *un rapport séparé pour chacune de ces années*.

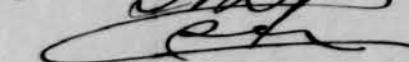
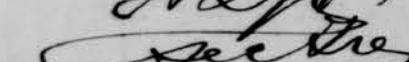
J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,  
Votre obéissant serviteur.

H. T. MACHIN,  
Assistant-Trésorier, P. Q.

Au Secrétaire-Trésorier de la municipalité

de St-Henri - Ville  
comté de St-Hochelaga  
*Z.Q.*

P23/E2,54

N<sup>o</sup> 3164.  
Le Trésorier de la Province  
de Québec. ~~Intit~~  
Rapports sur les caisses  
1883 @ 1884. des Caisse  
municipales établies dans  
les limites de la ville de  
Québec et 1887  
  
Répondu le 15/9/84  
  


P23/E2,54

(Circulaire)

DÉPARTEMENT DU TRÉSOR

Québec, 1er Mai, 1887

Au Secrétaire-Trésorier de la municipalité de

Monsieur,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention à la section 7, du Chapitre 11 de l'Acte 43-44 Victoria, de cette Province, au sujet de la confirmation des certificats requis par la loi des licences de Québec, 1878, préalablement à l'obtention de licences pour la vente de la boisson, laquelle est conçue comme suit :—

" Sur la confirmation d'un certificat par un conseil municipal, un avis d'icelui sera envoyé par le secrétaire-trésorier ou le greffier, au trésorier de la province, lequel avis devant contenir les noms et lieu de résidence du requérant et l'espèce de licence demandée."

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

**H. T. MACHIN,**

*Assistant-Trésorier, P. Q.*

P23/E2,54

N° 3165.  
Le Recensement de la Province  
de Québec - Re  
lise des abbayes &  
Recu 15/9/87  
Reproduit 6/9/87  
M. Bégin

Province de Québec } Nous soussigné, Joseph Paquette, Coussaint.  
 Ville de St. Henri - } J. Acquin et Joseph Jacob ayant été dûment  
 nommés Estimateurs, par le Conseil de la Ville  
 de St. Henri. Jurons solennellement que nous  
 remplirons avec honêteté et justice les devoirs  
 de nos charges au meilleur de notre jugement  
 et de notre capacité. Ainsi que Dieu nous en aide.

Assementé devant moi, à St. Henri, en la cité  
 Ville de St. Henri, District de Montréal, ce 13<sup>ème</sup> jour } Joseph Paquette  
 de Septembre mil huitcent quatre vingt sept. } T. J. Acquin  
 J. B. Cazelin Juges de paix } J. Pacoli  
 pour le District de Montréal }

Province de Québec } Qu'il soit notoire que nous soussignés Estimateurs  
 Ville de St. Henri } de la dite Ville de St. Henri, avons nommé et nommons  
 par les présentes M<sup>r</sup>. Jules Beauchamp. Et<sup>e</sup> comme notaire  
 clerc ou écrivain pour la confection du Rôle d'Evaluation  
 de la dite Ville de St. Henri, pour l'année courante (1887).

Domicile à St. Henri, ce 13 Sep<sup>tembre</sup> 1887.

Joseph Paquette  
 T. J. Acquin  
 J. Pacoli

Province de Québec } Je soussigne Jules Beauchamp. Et<sup>e</sup> de la Ville de St. Henri  
 Ville de St. Henri } ayant été dûment nommé clerc ou écrivain des susdits  
 Estimateurs pour la confection du Rôle d'Evaluation de la  
 dite Ville pour l'année courante (1887) faisantment que  
 je remplirai avec honêteté et justice les devoirs de ma  
 charge et cela au meilleur de mon jugement et de ma  
 capacité. Ainsi que Dieu me soutien aide.

Assementé devant moi, à St. Henri comté d'Hochelaga,  
 ce 13<sup>ème</sup> jour de Septembre mil huitcent quatre vingt sept } Jules Beauchamp  
 J. B. Cazelin Juges de paix }  
 pour le District de Montréal }

P23/E2,54

N<sup>o</sup> 3166.

Prestation du serment  
des  
Estimateurs et clercs

Inre

Confection du rôle  
d'évaluation de la Ville  
de St. Henri pour l'année  
- 1887 -

Fille ce 13 Septembre 1887

P23/E2,54



Bureau du Surintendant de l'Aqueduc  
Hôtel-de-ville  
Montréal le 15 Sept 1887

M<sup>r</sup> Le maire de St Henri  
Monsieur.

Je connais M<sup>r</sup> E. Vannier  
comme ingénieur et capable de préparer  
des plans d'égouts pour la ville de  
St Henri.

Je suis votre dé

Louis Léage  
Surintendant de l'aqueduc

P23/E2,54

N<sup>o</sup> 3164.  
Louis Léveillé &  
15 Sep. 1867  
concernant la com-  
pétence de l'Assesseur  
Ingenious Court  
Recueilli 5/9/87  
M.P.  
Secrétaire

P23/E2,54

□ □ □ □

**THE MONTREAL AND DOMINION TELEGRAPH COMPANIES' LINES,**  
OPERATED BY THE GREAT NORTH WESTERN TELEGRAPH COMPANY OF CANADA.

**FORM NO. 2**

**ALL MESSAGES TAKEN BY THIS COMPANY ARE SUBJECT TO THE FOLLOWING TERMS:**

It is agreed between the sender of the following message and this Company that said Company shall not be liable for damages arising from failure to transmit or deliver, or from any error in the transmission of the message, or from any damage thereto, resulting from negligence of its servants or otherwise, or for delays from interruption in the working of its lines, for lost messages, or obscure messages, or for errors from illegible writing, beyond the amount received, or sending the same. To guard against errors, the Company will repeat back any telegram for an extra payment of one-half the regular rate, and in that case it shall not be liable for damages beyond fifty times the amount received, or sending and repeating.

Correctness in the transmission of messages can be insured by contract in writing, stating agreed amount of risk, and payment or premium thereon, at the following rates, in addition to the usual charge for repeated messages, via: —One per cent, for any distance not exceeding 1,000 miles, and two per cent, for any greater distance.

This Company shall not be liable for the act or omission of any other Company, but will endeavor to forward the telegram by any other Telegraph Company, necessary to reaching its destination, but only as the agent of the sender and without liability thereto. This Company shall not be responsible for messages until the same are presented and accepted at one of its transmitting offices; if a message is sent to such office by one of the Company's messengers, he acts for that purpose as the sender's agent; if by telephone, the person receiving the message acts therein as agent of the sender, being authorized to assent to these conditions for the sender. This Company shall not be liable in any case for damages until the same be claimed, in writing, within sixty days after receipt of the telegram for transmission.

No employee of the Company shall vary the foregoing.

H. P. DWIGHT, General Manager. ERASTUS WIMAN, President.

SENT NO.	SENT BY	REC'D BY	TIME SENT.	TIME FILED.	CHECK.
----------	---------	----------	------------	-------------	--------

*Send the following message, subject to the above terms, which are hereby agreed to.*

To ..... 188

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**READ THE NOTICE AND AGREEMENT AT THE TOP.**

P23/E2,54

si le dit M. n'employait le  
nombre d'ouvrage (brancs) e-a-  
tenu moyenne de 85 @ 100 pendant  
la dite période de 20 ans, il devra  
rembourser, pour chaque année ainsi en  
défaut, une partie du principal à ce  
montant de la cotisation ~~qui sera~~  
que la partie qui aurait du être  
cotisée & c. Mais dans le cas où  
les bateaux ou l'armement laissé  
seraient détruits par le feu ou  
auhement, alors le temps pour rebâter  
en continu immédiatement les dits  
bateaux ou l'armement sera de ajouté  
à la dite période de 20 ans.

P23/E2,54



**CE DERNIER DOCUMENT  
A ÉTÉ PHOTOCOPIÉ  
POUR EN ACCROITRE  
LE CONTRASTE**

P23/E2,54

Si le dit M. n'employait le  
marché d'orignal (hams) à un  
taux moyen de 85 @ 100 pendant  
la dite période de 20 ans, il devra  
rembourser, pour chaque année au moins un  
défaut, une part au profit de  
l'importateur de la Côte d'Ivoire qui sera  
que la partie qui suivait du titre  
cotisé & c'est dans le cas où  
les bateaux ou ~~l'ivoire~~ l'ivoire  
seraient détenu par le feu ou  
au bout, alors le temps pour rebatir  
en continu immédiatement les dits  
bateaux ou l'ivoire sera ajouté  
à la dite période de 20 ans.

P23/E2,54

E. FRANK MOSELEY & CO.  
LEATHER MANUFACTURERS.

WORKS: ST. HENRI.

OFFICE: 503 ST. PAUL STREET,

MONTRÉAL, *15 Sept* 1887

To the Mayor & Council of St. Henri  
Gentlemen

Since the burning of our Factory  
we have been undecided as to building  
again on the old site, or moving to another  
place. The property & Factory belonged to the  
estate of E. V. Moseley, and of course was our  
only tie in St. Henri.

We have had several offers from Towns  
not far distant from Montreal, but do not  
wish to leave St. Henri without giving an  
opportunity for any offer or benefit that may  
be given, and have given <sup>been</sup> offered to many  
others. The Factory has been established  
for a few months less than 30 years.

As our expenditure in building will  
be very heavy, we do not like to let an opportunity  
of help in any financial way pass.

An interview or prompt reply  
will oblige

Yours truly  
E. V. Moseley & Co  
F. H. Macfarlane

P23/E2,54

N<sup>o</sup> 3168.  
E. G. Mosely & Co-  
15 Sep. 1884  
pour un aide ou  
l'orner de construction  
de leur Manufacture  
ou fabrique dans  
les environs de la  
ville de

Mosely  
& Co. Inc.

P23/E2,54

HÔTEL-DE-VILLE, {  
3651 Notre Dame  
Ville de St. Henri,  
St. Henri, le 19 Sep. 1887.

à M. les Conseillers Antoine  
Ettier, Aggée Benoît  
et Louis Dorié }  
St. Henri, Q.

Messieurs,

Vous êtes respectueusement  
prié d'assister à une Session du comité  
Santé — du Conseil  
de la Ville de St. Henri qui aura lieu  
Mardi, le 20 courant,  
à huit heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y  
assister.

Votre tout dévoué,

Désiré J. B.  
Sécrétair. Trésorier.

P23/E2,54

Prarire Quebec  
Ville st Henri )  
je souigne les Lepare artigu  
sans mon clement et priez avoir  
le diamphine, j'aur du mois  
courant entre que nati et owing  
heure de lapis, neli avoir  
si npi une copie du puse  
avis d'auit part saran comme  
suit a Mr Antoine Etther.  
Agéee Benoit-Louis Dore en  
fassant une copie a une  
personne raisonnable de leur  
Domicile respectif

Damia et Henri le 19 juil  
1887  
les Lepare constable

Conc. 200  
Aout 1887  
dans la ville de  
Montréal pour emprunt  
103169

P23/E2,54

HÔTEL-DE-VILLE, }  
No. 3657 Rue Notre-Dame  
Ville de St. Henri,  
St. Henri, le 19 Sep. 1887.

à M. M. les Conseillers Esmer  
Faillé, Louis Doré et  
Antoine Ethier  
St. Henri, Q.

Messieurs,

Vous êtes respectueusement  
prié d'assister à une Session du comité  
des Finances - du Conseil  
de la Ville de St. Henri qui aura lieu  
Mardi, le 20 courant,  
à huit heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y  
assister.

Votre tout dévoué,

A. Deslauriers

Secrétaire Trésorier.

P23/E2,54

Province du Québec  
Ville d'Henri

Je soussigné le b<sup>r</sup> Lepage Banquier  
spéciale pour la ville d'Henri  
certifie sans man<sup>e</sup> extress<sup>e</sup> d'ofir  
avoir le dieux p<sup>r</sup>ime <sup>int<sup>e</sup> que<sup>e</sup> a été donné de la p<sup>r</sup>ime mo<sup>e</sup></sup> pour ce  
courant avoir ex<sup>r</sup>égné une copie  
du p<sup>r</sup>ems avis d'autre part  
savoir comme suis a Mr. Eymon  
Faille Louis Dore et Antoine  
Ethier en laissant une  
copie a une personne n<sup>o</sup>man  
nable de leur d<sup>r</sup>em<sup>e</sup>cile no  
rectif

Danni a St Henri 19 sept<sup>r</sup>

Le b<sup>r</sup> Lepage Banquier

Rec<sup>r</sup>  
Sept<sup>r</sup>  
1851  
Archives de la Ville de Montréal

Comité d'Édifice, le } Province de Québec  
20 Sep. 1887 } Ville de St-Henri  
Toute session du Comité d'  
Édifice du Conseil de la ville de  
St-Henri, tenue à St-Henri, au lieu  
ordinaire des séances du dit conseil,  
Mardi, le vingt-huitième jour de Mars  
de l'an mil huit cent quatre-  
vingt-sept. Conformément à la loi,  
à laquelle session sont présents  
messieurs les Conseillers Antoine  
Ethier & Louis Voirie ~~et~~ Agathe Beaudet,  
et formant un quorum sous la  
présidence de M<sup>r</sup> le Conseiller  
Antoine Ethier.

Il est ordonné statutaire par  
résolution du Comité comme  
suit: ~

Lecture est faite d'une application  
de la "Montreal Fertilizer Co." par W.  
Marine "d'Urbino" pour le  
privilege exclusif pendant cinq  
ans, d'élever les vidanges de dans  
la ville de St-Henri, etc., aux  
mêmes conditions que celles en  
vigeur dans la cité d'Urbino.

Résolu que cette demande soit  
renvoyée au conseil pour  
considération -

La séance est levée

A. Ethier  
Président

Alexandre Jr  
Secrétaire

N<sup>o</sup> 3141.  
Rapport du Comité de  
Santé, le 20 Sept.  
1887. M<sup>me</sup>  
Léon M.

P23/E2,54

D 11 E

Comité des Finances      Province de Québec  
le 20 Sep. 1887.      ville de St. Henri. } Une session  
du Comité des Finances du Conseil  
de la ville de St. Henri, tenue à St. Henri  
au lieu ordinaire des séances, Mardi,  
le vingtaine jour du mois de Septembre  
mil huit cent quatrevingt sept, con-  
formément à la loi, à laquelle session  
sont présents Messieurs les Conseillers  
Louis Dore, Esimée Faillé et Antoine  
Athier, formant un quorum,  
sous la présidence de M. le Conseiller  
Esimée Faillé —

Il est ordonné statutaire par  
résolution du comité, comme  
suit; savoir

Lecture est faite d'une lettre de  
E. G. Mosely & Co. Manufactures de  
cuir de cette ville, au sujet de la  
reconstruction, dans les limites de la  
ville, de l'ancienne Farine, détruite  
par un incendie, le trois septembre  
courant, soit par aide ou autrement  
par le Conseil, en faveur des dit  
E. G. Mosely & Co —

Le comité après avoir entendu M.  
Mosely et minument délibéré, a  
d'opinion d'accorder une exemption  
de taxes municipales aux dit Mosely  
pendant vingt ans, pourvu que  
le dit Mosely reconstruise sa  
farine et qu'il y emploie  
une moyenne de 85 @ 100 employés  
(hans -)      - Resolu  
et la se - de

P23/E2,54

de plus que la demande de la  
Butchers Soc ay "pour une  
aide et exemptions de taxes  
soit renvoyée —  
Et l'assemblée est levée —

Emile Frailly

Président

A. Deschêne Jr.

Secrétaire —

No 3142.  
Rapport du Comité  
des Finances. le 20  
Septembre 1844  
M. Goffin  
sec. des.

P23/E2,54

HÔTEL-DE-VILLE, {  
365, rue St. Henri,  
Ville de St. Henri,

St. Henri, le 21 Sept<sup>embre</sup>, 1887.

② Félix Dagenais, Cuirier Main 4,  
à M<sup>me</sup> les Conseillers F<sup>s</sup>. Daigneau,  
Louis Doré, Jeanne Faillé, Marie Benoit,  
Antoine Etienne, Adolphe Riel, Adolphe  
Riel et Alfred Normandie

St. Henri, Q.

Messieurs,

Vous êtes respectueusement,  
prié d'assister à une Session du comité  
Général du Conseil  
de la Ville de St. Henri qui aura lieu  
Jeudi (demain), le 22 - courant,  
à 7.30 heures du soir, très précise.  
N'oubliez pas, s'il vous plaît d'y  
assister.

Votre tout dévoué,

· sujet.

affaire Morely

Alexandre J. B.

Secrétaire intérieur.

P23/E2,54

Province de Québec  
Ville de St. Henri

Je soussigné L. P. Smith Constable  
spécial pour la ville de  
St. Henri cessez avec son  
personnel d'offrir avec  
le maître juge juge  
refusé à monsieur le juge  
une copie du procès-verbal  
d'arrestation portant sur  
personnes nommées comme  
autre bonjour à Mr. Mr. Bel  
et Paul Ethier et même  
en personne de a Mr.  
Albert Cormier officier  
René Denis Jules de la Salle  
Louis doré Guérin Benoit  
et Paul Dufour assuré  
une copie à une personne  
nominale dans le district  
respectueux nous la date ci-dessous  
St. Henri

Montréal le 8 octobre 1884

John L. Smith  
Constable  
Special